

# Bulletin d'inscription

Raison sociale / dénomination sociale : .....

N° SIREN (9 chiffres) : 

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Dossier suivi par .....

N° portable et E-mail (pour modalités d'organisation)

.....

Nom et adresse de facturation (si différente)

.....

.....

Votre interlocuteur Hager : .....

**Participants :**

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Inscription pour un parcours d'apprentissage ou une formation :

|                       | Réf. | Prix | Commentaire | Date (si connue) ou période souhaitée | Pour votre suivi : date du stage réalisé |
|-----------------------|------|------|-------------|---------------------------------------|------------------------------------------|
| 1                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 2                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 3                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 4                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 5                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 6                     |      |      |             |                                       |                                          |
| 7                     |      |      |             |                                       |                                          |
| TOTAL TTC (TVA 19,6%) |      |      |             |                                       |                                          |

Règlement : pour toute confirmation d'inscription, joindre votre chèque de règlement (montant en TTC) à l'ordre de Hager SAS.

Fait à ..... le .....

Nom : .....

Signature :

Cachet de l'entreprise

En renvoyant le présent bulletin d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation figurant au verso et les avoir acceptées.

## 1. Objet et champ d'application – Opposabilité

### 1.1 Objet et Champ d'application

- Les CGF s'appliquent à toute prestation de formation et service connexe ou accessoire (ci-après dénommés la(es) « Formation(s) ») fournis par Hager SAS (ci-après dénommée « Hager ») au client (ci-après dénommé le « Client ») et/ou à tout participant désigné par ce dernier sur le bulletin d'inscription (ci-après dénommé le(s) « Participant(s) »), étant entendu que le Client et le Participant peuvent être la même personne.
  - Les formations dispensées par Hager SAS sont réalisées exclusivement dans le cadre de la formation professionnelle continue pour adultes. Les Participants aux Formations ne peuvent être que des salariés ou des dirigeants d'entreprises ou de sociétés, des professeurs de l'Enseignement Technique du Ministère de l'Éducation Nationale, des CFA et des AFPA, des demandeurs d'emplois sur demande des ASSEDEC, ANPE etc.
  - En aucune façon Hager SAS ne recevra de participants à titre individuel.
- ### 1.2 Opposabilité
- Toute inscription ou demande d'inscription du Client à une Formation, selon la procédure définie au paragraphe 2.2, implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGF en cours le jour de la demande de Formation, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès, écrit et préalable de Hager SAS.
  - Hager SAS se réserve le droit de modifier sans préavis les CGF.
  - Les présentes CGF s'appliquent à toutes les Formations fournies par Hager SAS.
  - Tout autre document que les présentes CGF et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

## 2. Formation du contrat – Commandes

- ### 2.1 Par commande (ci-après dénommée la « Commande »), il faut entendre toute demande d'inscription transmise par le Client à Hager SAS selon la procédure définie au paragraphe 2.2 ci-après et acceptée par écrit par Hager SAS.
- ### 2.2 La procédure de passage d'une Commande est la suivante, à l'exclusion de toute autre :
- Le Client envoie à Hager SAS une demande d'inscription par courrier, télécopie, courriel ou par l'intermédiaire d'un responsable commercial Hager SAS, qui contient les éléments suivants : identité de la société ou de l'entreprise (dénomination sociale ou enseigne/raison sociale, numéro d'immatriculation au RCS, siège social ou adresse de l'établissement), identité complète du(s) Participant(s), (nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques), intitulé de la(es) Formation(s) souhaité(es).
  - Si Hager SAS estime pouvoir faire droit à la demande d'inscription du Client, Hager SAS lui transmet une invitation (ci-après dénommée « l'Invitation ») qui contient un coupon-réponse (ci-après dénommé le « Coupon Réponse »).
  - Si le Client veut passer Commande, il doit impérativement compléter le Coupon Réponse de manière lisible et sans rature, le signer et le retourner à Hager SAS accompagné d'un chèque du montant total réclamé par Hager SAS et mentionné dans l'Invitation (ci-après dénommé « le Règlement ») et d'une convention (ci-après dénommée la « Convention ») dûment complétée de manière lisible et sans rature, et signée. Le Coupon Réponse, le Règlement et la Convention sont transmis à Hager SAS par courrier ou par remise à l'agence commerciale Hager SAS dont dépend le Client. A défaut de réception de l'ensemble de ces éléments dûment complétés au moins sept (7) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation, la demande d'inscription du Client ne sera pas prise en compte par Hager SAS.
  - Hager SAS confirmera au Client la prise en compte de sa demande d'inscription par courrier, télécopie ou courriel, et la Commande sera alors formée.
  - A l'issue de la Formation, Hager SAS remettra au Client une attestation écrite de présence sous réserve que le Participant ait participé à l'intégralité de la Formation. Cette attestation de présence ne ce substituent pas avec le diplôme qui pourrait être remis à l'issue de certaines formations sous réserve du succès du participant à l'examen.

## 3. Modification de la Commande par le Client

- ### 3.1 Les Commandes sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite contraire de la part de Hager SAS.
- ### 3.2 Toute demande de modification d'une Commande par le Client devra être transmise à Hager SAS, par courrier, télécopie ou courriel au moins quatorze (14) jours ouvrables avant le début de la Formation et devra, pour être considérée comme acceptée, faire l'objet d'une réponse écrite positive de Hager SAS.
- ### 3.3 En cas d'annulation d'une Commande par le Client pour quelque cause que ce soit, y compris suite au refus de Hager SAS de modifier une Commande déjà formée, les dispositions suivantes seront applicables :
- a) En inter-entreprise (c'est-à-dire, dans le cadre d'une Formation qui réunit des Participants n'appartenant pas à la même entreprise, ou société ou groupe de sociétés et ci-après dénommée « Inter-Entreprise »), si l'annulation est reçue par Hager SAS plus de quinze (15) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation, Hager SAS restituera le Règlement au Client, à l'exception d'une somme forfaitaire (ci-après dénommée « l'Indemnité ») de soixante (60) euros hors taxe qui sera définitivement conservée par Hager SAS pour couvrir les frais de dossier et les frais administratifs. Si l'annulation est reçue par Hager SAS moins de quinze (15) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation, le Client devra payer à Hager SAS une Indemnité représentant cinquante (50) % du coût total de la Formation que Hager SAS conservera définitivement. Hager SAS compensera la somme due à ce titre avec le Règlement versé par le Client et restituera le solde, soit la différence entre le Règlement et l'Indemnité, au Client.
  - b) En intra-entreprise, (c'est-à-dire, dans le cadre d'une Formation qui réunit des Participants qui appartiennent à la même entreprise, ou société ou groupe de sociétés et ci-après dénommée « Intra-Entreprise »), si l'annulation est reçue par Hager SAS plus de trente (30) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation, Hager SAS restituera le Règlement au Client, à l'exception d'une Indemnité représentant dix (10) % du coût total de la Formation que Hager SAS conservera définitivement. Si l'annulation est reçue par Hager SAS moins de trente (30) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation, le Client devra payer à Hager SAS une Indemnité représentant cinquante (50) % du coût total de la Formation que Hager SAS conservera définitivement. Hager SAS compensera la somme due à ce titre avec le Règlement versé par le Client et restituera le solde, soit la différence entre le Règlement et l'Indemnité, au Client. En cas de report d'une Formation à la demande du Client, sous réserve que Hager SAS ait reçu la demande du Client au moins sept (7) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de Formation et sous réserve également de disponibilité dans d'autres Formations Hager SAS, Hager SAS et le Client conviendront d'un commun accord des nouvelles dates de Formation étant entendu qu'il sera alors réclamé au Client en Intra-entreprise une Indemnité représentant dix (10) % du coût total de la Formation, qui s'ajoute au coût total initial de la Formation, et que le Client devra payer à Hager SAS impérativement avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation.
- ### 3.4 Le Client qui souhaitera remplacer un Participant par un autre devra en informer Hager SAS impérativement cinq (5) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation et transmettre à Hager SAS, dans ce même délai, l'ensemble des informations sur l'état civil du nouveau Participant.
- ### 3.5 Toute Formation à laquelle le Participant ne se présente pas ou à laquelle il n'assiste que partiellement, pour quelque cause que ce soit, sera due dans son intégralité. Il en sera de même indépendamment de l'obtention ou non d'un diplôme pour les formations concernées.

## 4. Annulation ou report de Formation à l'initiative de Hager SAS

- ### 4.1 Hager SAS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses Formations (en ce compris notamment la liste le contenu, la présentation des programmes, le planning, etc.). Hager SAS se réserve également le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de Formations de sa gamme de Formations.
- ### 4.2 Hager SAS sera également en droit, à son choix, de reporter ou d'annuler une Formation notamment

lorsque Hager SAS estime que le nombre de Participants est insuffisant pour garantir les conditions pédagogiques requises pour délivrer la Formation concernée. Ainsi, que ce soit en Inter-Entreprise ou en Intra-Entreprise, Hager SAS pourra annuler une Formation si le nombre de Participants est inférieur à cinq. Hager SAS rembourse au Client le Règlement versé par ce dernier, sauf si le Client a refusé deux (2) dates proposées par Hager SAS pour le report de la Formation. Dans ce dernier cas, le Client devra payer à Hager SAS une Indemnité représentant cinquante (50) % du coût total de la Formation que Hager SAS conservera définitivement. Hager SAS compensera la somme due à ce titre avec le Règlement versé par le Client. Hager SAS restituera le solde, soit la différence entre le Règlement et l'Indemnité, au Client.

## 5. Prix de la Formation

- ### 5.1 Les Formations délivrées par Hager SAS sont payantes et leurs prix sont définis après réception de la demande d'inscription transmise par le Client. Pour chaque formation, des prix sont donnés à titre purement indicatif dans les documents présentant les formations Hager SAS.
- ### 5.2 Le prix de la Formation inclut les éléments et prestations suivants, à l'exclusion de tous autres : la fourniture de la Formation, un support de Formation (ci-après dénommé la « Documentation »), les frais du déjeuner qui est organisé par Hager SAS (hors boissons alcoolisées).
- ### 5.3 Le prix de la Formation exclut notamment, sans que cette liste ne soit limitative : les éventuels frais de déplacement et/ou d'hébergement des Participants, tous les frais de repas ou de restauration à l'exclusion des frais de déjeuner du midi tel que défini ci-dessus, les pertes d'exploitation et/ou de chiffres d'affaires, etc.

## 6. Les modalités de paiement et pénalités pour retard de paiement

- Tous les prix des Formations sont exprimés en euros. Sauf accord exprès différent de Hager SAS, le prix de la Formation s'effectue sans remise ni escompte par paiement du Règlement lors du renvoi du Coupon Réponse dûment complété tel que défini à l'article 2
- La Formation devra impérativement être payée dans son intégralité au moins sept (7) jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation
- Les différents paiements prévus dans les CGF au bénéfice de Hager SAS se feront par chèque à l'ordre de Hager SAS ou par virement bancaire sur le compte bancaire de Hager SAS conformément aux coordonnées bancaires qui seront communiquées par Hager SAS au Client.
- Constitue un paiement au sens des CGF, non pas la simple remise d'un chèque, mais son encaissement effectif à l'échéance convenue.
- Les paiements ne peuvent jamais être suspendus ni retardés, ni faire l'objet d'une quelconque compensation par le Client sans l'accord écrit et préalable de Hager SAS.
- En cas de retard de paiement, la demande d'inscription du Client ne sera pas prise en compte.
- Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. En application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire.
- Une facture est établie à l'issue de la Formation.

## 7. Responsabilité

Tout Participant à une Formation s'engage à respecter à la fois le règlement intérieur de Hager SAS et les conditions générales de sécurité en vigueur sur le lieu de la Formation. Hager SAS sera déchargé de toute responsabilité pour tout incident émanant du non-respect du contenu de l'un de ces deux règlements. Tout Client, entreprise, société ou organisme, devra justifier d'une assurance responsabilité civile pendant le déroulement de la Formation. En outre, il devra justifier d'une assurance prenant en charge les dommages éventuellement occasionnés à des tiers, bâtiments ou aux installations.

## 8. Propriété Intellectuelle – Copyright

- ### 8.1 La Documentation et tous autres documents établis et/ou utilisés et/ou remis au Participant par Hager SAS dans le cadre et au cours de la Formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. Ils sont la propriété pleine, entière et exclusive de Hager SAS. Ils ne peuvent être reproduits, modifiés, utilisés et/ou communiqués, même partiellement, sur quelque support que ce soit, de quelque manière que ce soit et pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de Hager SAS. L'ensemble des enseignements et informations transmis par Hager SAS aux Participants au cours de la Formation sont destinés à l'usage exclusif des Participants et ne peuvent pas être utilisés à un autre but que la Formation et en aucun cas dans un but commercial et/ou lucratif. Le Client et le Participant s'interdisent notamment toute reproduction, diffusion (y compris communication publique) et distribution de la Documentation et de tous autres documents établis et/ou utilisés et/ou remis au Participant par Hager SAS dans le cadre de la Formation, ainsi que toute adaptation ou transformation de ladite Documentation et desdits documents.
- ### 8.2 Il est expressément convenu entre les Parties que la fourniture par Hager SAS de la Documentation et la mise à disposition des documents y afférents au titre de la Formation ne peuvent en aucun cas être interprétées comme conférant de manière expresse ou implicite au Client ou au Participant un droit quelconque, qu'il soit d'exploitation, de divulgation, ou autre (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) ou même d'utilisation pour un objet autre que la Formation, sur la Documentation et autres documents.
- ### 8.3 Le Participant s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les Formations, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un copyright, et après accord formel de Hager SAS.

## 9. Confidentialité

Le Participant s'interdit de reproduire ou de représenter, à titre gratuit ou onéreux, au bénéfice de toute personne n'ayant pas participé à la Formation, tout ou partie de la Documentation et tous autres documents établis et/ou utilisés et/ou remis au Participant par Hager SAS dans le cadre de la Formation, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Hager SAS.

## 10. Droit applicable et Attribution de juridiction

- L'élection de domicile est faite par Hager SAS à son siège social.
- Tout différend au sujet de l'application des présentes CGF et de leur interprétation, de leur exécution ou au paiement du prix, sera porté devant les tribunaux compétents de Strasbourg, quel que soit le lieu de la Commande, de la Formation, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, sauf autre stipulation dans les présentes CGF.
- En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par Hager SAS, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement.

## 11. Renonciation

Le fait pour Hager SAS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 12. Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui les concernent. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courrier à Hager SAS.